

**SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS – MONTANT À REMETTRE
À LA CLIENTÈLE À LA SUITE DE LA MODIFICATION
DE LA BASE DE TARIFICATION 2014**

1. CONTEXTE

- 1 Dans sa décision D-2014-052¹, à la suite d'une modification de la base de tarification 2014
 2 du Distributeur, la Régie accepte exceptionnellement la création d'un compte d'écarts afin d'y
 3 comptabiliser un montant de 1,8 M\$ à remettre à la clientèle en 2015, auquel s'ajoute un
 4 rendement au taux autorisé de la base de tarification.

2. SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AU MONTANT À REMETTRE À LA CLIENTÈLE

- 5 Le tableau 1 présente le suivi du compte d'écarts pour l'année 2015.

TABLEAU 1 :
SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AU MONTANT À REMETTRE À LA CLIENTÈLE (M\$)

	2014		Solde du compte
	Charges d'exploitation	Intérêts	
Hors base de tarification			
Solde au 31 décembre 2014	(1,8)	(0,1)	(1,9)
Opérations en 2015			
Solde 2014 versé aux revenus requis	1,8	0,1	1,9
Solde au 31 décembre 2015	-	-	-

- 6 Ce suivi constitue le dernier présenté à la Régie.

¹ D-2014-052, paragraphe 8